



Rapport mensuel de suivi sur l'état de la liberté d'expression et de la liberté de la presse en Tunisie

STOP...
EXPRESSION
INTERDITE

Observatoire Citoyen de la Liberté d'Expression – Voix Libres
Période couverte : Juin 2026

Résumé exécutif

Cette première synthèse de l'Observatoire Citoyen de la Liberté d'Expression vise à dresser un état des lieux des principales atteintes à la liberté d'expression et à la liberté de la presse observées en Tunisie durant le mois de juin 2026.

Les données analysées proviennent principalement :

- Des rapports et communiqués du Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT).
- Des alertes et rapports de Reporters sans frontières (RSF).
- Des communiqués d'organisations de défense des droits humains.
- De la veille médiatique réalisée dans le cadre du projet.
- Des signalements recueillis auprès d'acteurs de la société civile et de journalistes.

L'analyse met en évidence une poursuite des restrictions pesant sur l'espace public et médiatique, caractérisée par la multiplication des poursuites judiciaires liées à l'expression publique, la persistance des agressions contre les journalistes sur le terrain et un climat croissant d'autocensure.

1. Principales tendances observées

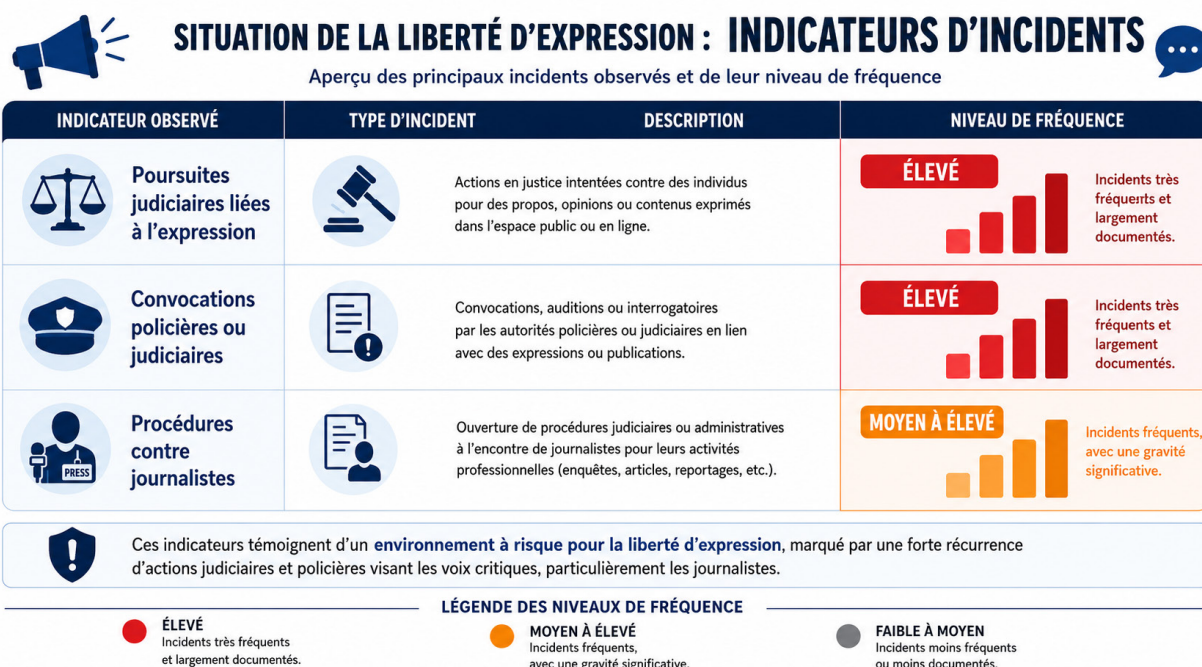
1.1. Recours croissant à l'arsenal judiciaire

Les organisations de défense de la liberté de la presse continuent de signaler un usage récurrent des procédures judiciaires contre des journalistes, chroniqueurs, activistes et utilisateurs des réseaux sociaux.

Les affaires recensées concernent principalement :

- Des publications critiques envers les autorités publiques.
- Des commentaires diffusés sur les réseaux sociaux.
- Des enquêtes journalistiques portant sur la gestion publique.
- Des prises de position politiques ou syndicales.

Les observateurs relèvent notamment le recours fréquent au Décret-loi n°54 relatif à la lutte contre les infractions liées aux systèmes d'information et de communication, devenu l'un des principaux instruments juridiques utilisés dans les affaires liées à l'expression publique.



1.2. Maintien des agressions contre les journalistes

Les données publiées par le SNJT montrent que les journalistes continuent de faire face à diverses formes d'agressions lors de la couverture d'événements publics.

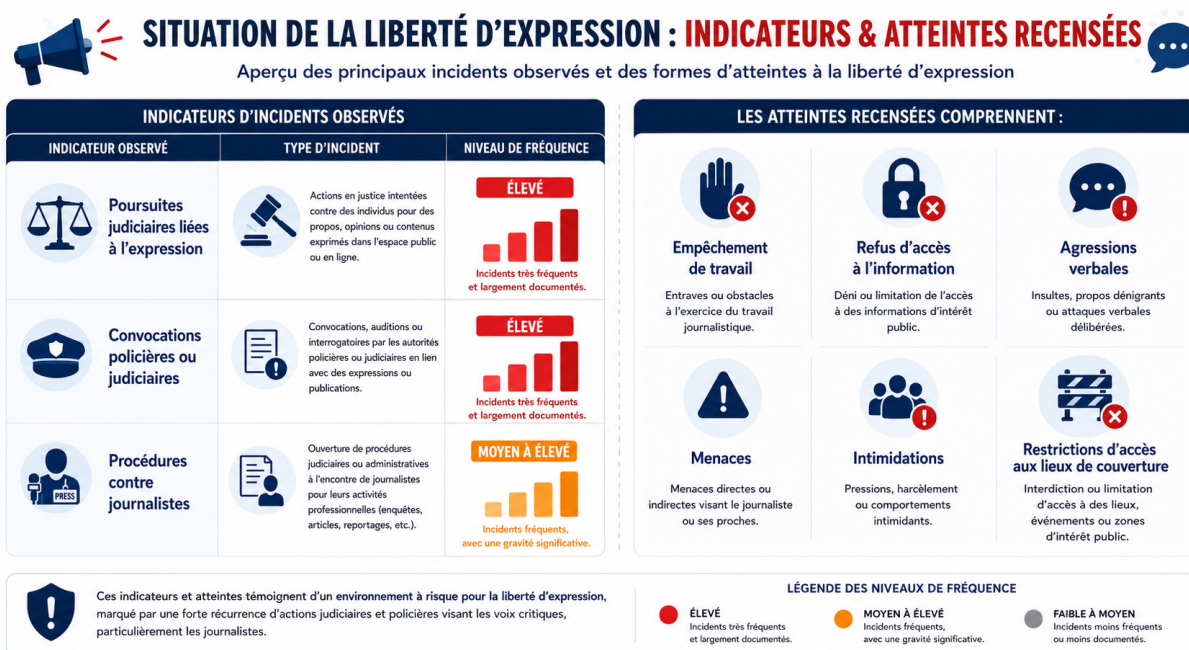
Les atteintes recensées comprennent :

- Empêchement de travail.

- Refus d'accès à l'information.
- Agressions verbales.
- Menaces.
- Intimidations.
- Restrictions d'accès aux lieux de couverture.

Les incidents concernent particulièrement :

- Les manifestations sociales.
- Les activités politiques.
- Certaines institutions publiques.
- Les procédures judiciaires sensibles.



1.3. Difficultés persistantes d'accès à l'information

Plusieurs journalistes interrogés dans le cadre du monitoring rapportent une augmentation des difficultés à obtenir des informations auprès des institutions publiques.

Les principales difficultés signalées sont :

- Absence de réponse aux demandes d'information.
- Retards administratifs.
- Restriction des contacts avec les responsables publics.

■ Diminution des points de presse ouverts aux médias.

Cette situation limite la capacité des médias à exercer pleinement leur mission de contrôle démocratique.



2. Libertés numériques et espace en ligne

2.1. Intensification du harcèlement numérique

Les réseaux sociaux demeurent un espace marqué par des campagnes de harcèlement visant :

- Journalistes.
- Défenseurs des droits humains.
- Militants associatifs.
- Femmes engagées dans le débat public.

Les formes les plus fréquentes sont :

- Discours haineux.
- Diffamation.
- Menaces.
- Divulgence d'informations personnelles.

- Campagnes coordonnées de discrédit.

Les femmes journalistes restent particulièrement exposées à ces attaques.



2.2. Effets du climat de surveillance

Les organisations spécialisées dans les droits numériques soulignent l'impact croissant du contexte judiciaire et sécuritaire sur les pratiques d'expression en ligne.

Parmi les conséquences observées :

- Autocensure accrue.
- Réduction de la participation au débat public.
- Suppression volontaire de contenus.
- Réduction de l'activité militante numérique.

3. Analyse géographique

Les incidents recensés durant la période concernent plusieurs régions du pays.

Les zones où les signalements sont les plus fréquents correspondent principalement :

- Grand Tunis.

- Sfax.
- Sousse.
- Kairouan.
- Gafsa.
- Le Kef.

Cette répartition reste toutefois influencée par la concentration des médias et la capacité variable des acteurs locaux à signaler les incidents.

L'Observatoire poursuivra ses efforts afin d'améliorer la couverture des régions de l'intérieur et des zones rurales.

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES INCIDENTS RECENSÉS



Les incidents recensés durant la période concernent plusieurs régions du pays.

LES ZONES OÙ LES SIGNALEMENTS SONT LES PLUS FRÉQUENTS CORRESPONDENT PRINCIPALEMENT À :

01



Grand Tunis



02



Sfax



03



Sousse



04



Kairouan



05



Gafsa



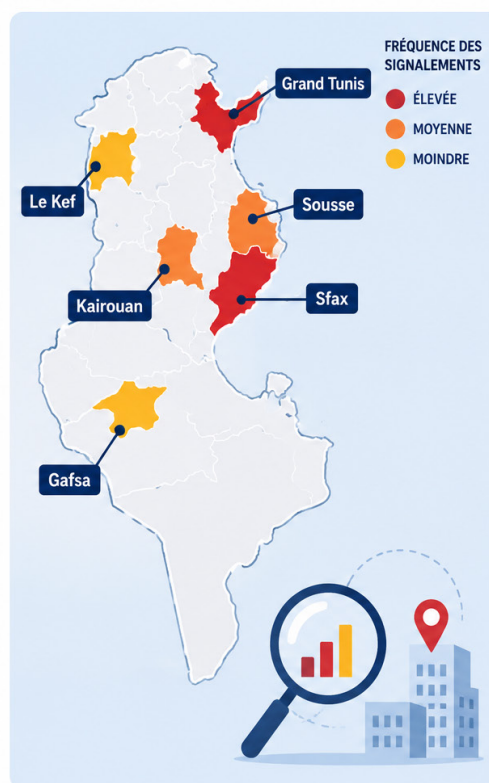
06



Le Kef



Cette répartition reste toutefois influencée par la concentration des médias et la capacité variable des acteurs locaux à signaler les incidents.



4. Groupes particulièrement affectés

Les catégories les plus exposées aux atteintes observées sont :

Journalistes

- Couverture de manifestations.
- Enquêtes sensibles.
- Traitement de dossiers politiques.

Femmes journalistes

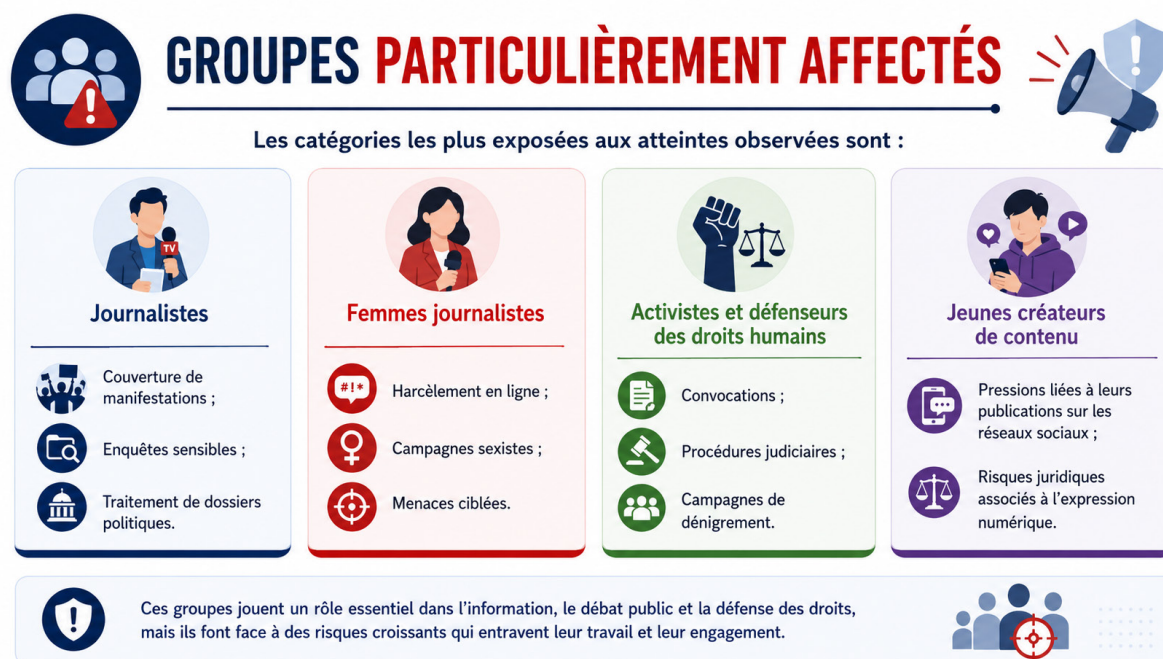
- Harcèlement en ligne.
- Campagnes sexistes.
- Menaces ciblées.

Activistes et défenseurs des droits humains

- Convocations.
- Procédures judiciaires.
- Campagnes de dénigrement.

Jeunes créateurs de contenu

- Pressions liées à leurs publications sur les réseaux sociaux.
- Risques juridiques associés à l'expression numérique.



5. Évaluation générale

L'analyse des données disponibles révèle un environnement de plus en plus contraignant pour l'exercice de la liberté d'expression en Tunisie.

Les principaux facteurs de préoccupation demeurent :

- L'utilisation croissante des procédures judiciaires liées à l'expression.
- Le maintien des agressions contre les journalistes.
- Les difficultés d'accès à l'information publique.
- L'augmentation du harcèlement numérique.

■ Le développement de l'autocensure.

Malgré ce contexte, les médias indépendants, les organisations professionnelles et la société civile continuent de jouer un rôle essentiel dans la documentation des violations et la défense des libertés fondamentales.



Recommandations préliminaires

L'Observatoire Citoyen de la Liberté d'Expression recommande :

- 1- Le respect des garanties constitutionnelles relatives à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.
- 2- La protection effective des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions.
- 3- Le renforcement de l'accès à l'information publique.
- 4- La lutte contre les campagnes de harcèlement numérique.
- 5- Le développement de mécanismes de signalement accessibles aux citoyens.
- 6- Le renforcement de la documentation indépendante des atteintes aux libertés publiques.

Tendances générales observées (2022-2026)

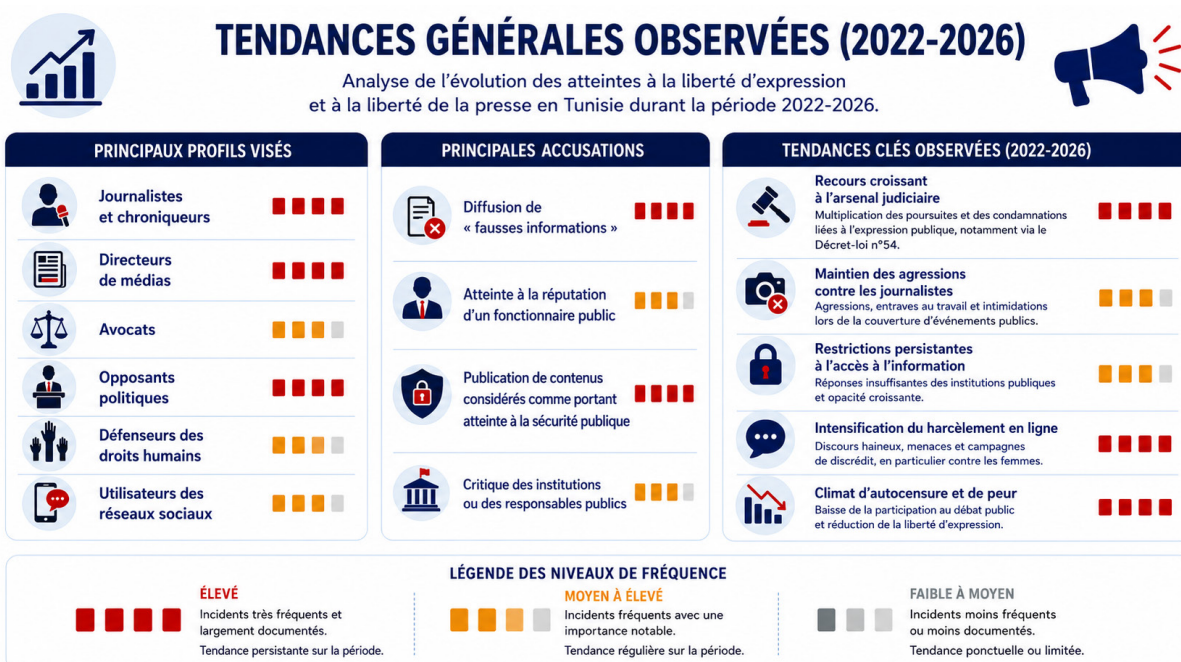
Principaux profils visés

- Journalistes et chroniqueurs.
- Directeurs de médias.
- Avocats.
- Opposants politiques.
- Défenseurs des droits humains.
- Utilisateurs des réseaux sociaux.

Principales accusations

- Diffusion de « fausses informations ».
- Atteinte à la réputation d'un fonctionnaire public.
- Publication de contenus considérés comme portant atteinte à la sécurité publique.
- Critique des institutions ou des responsables publics.
- Constat des organisations de défense des libertés

Le SNJT, RSF, Amnesty International, Human Rights Watch, Access Now, la CIJ et le CPJ considèrent que le Décret-loi 54 est devenu l'un des principaux instruments juridiques utilisés pour restreindre la liberté d'expression et accroître la pression judiciaire sur les journalistes et les médias indépendants en Tunisie. (ECOI)



Frise Chronologique

Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)

13 septembre 2022

Adoption du Décret-loi 54

■ Événement

Promulgation du Décret-loi relatif à la lutte contre les infractions liées aux systèmes d'information et de communication.

■ Impact

L'article 24 introduit des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement pour certaines publications numériques.

■ Catégorie

Cadre juridique



Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)



13 septembre 2022

Adoption du Décret-loi 54



Événement

Promulgation du Décret-loi relatif à la lutte contre les infractions liées aux systèmes d'information et de communication.



Impact

L'article 24 introduit des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement pour certaines publications numériques.



Catégorie

⚖️ Cadre juridique

Janvier – Mars 2023

Premières poursuites médiatisées

■ Personnes concernées

Chaima Issa

Ghazi Chaouachi

Ayachi Hammami

Nizar Bahloul

■ Impact

Première utilisation significative du Décret 54 contre des personnalités publiques, avocats et journalistes.

■ Catégorie

Poursuites judiciaires



Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)



Janvier – Mars 2023

Premières poursuites médiatisées



Personnes concernées

- Chaima Issa
- Ghazi Chaouachi
- Ayachi Hammami
- Nizar Bahloul



Impact

Première utilisation significative du Décret 54 contre des personnalités publiques, avocats et journalistes.



Catégorie

⚖ Poursuites judiciaires

Juillet 2023

Alerte internationale

■ Événement

Publication d'un rapport critique de la Commission Internationale des Juristes.

■ Constat

Le Décret 54 est considéré comme incompatible avec les standards internationaux de liberté d'expression.

■ Catégorie

Réaction internationale

**Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)**

**Juillet 2023**

Alerte internationale

**Événement**
Publication d'un rapport critique de la Commission Internationale des Juristes.

**Constat**
Le Décret 54 est considéré comme incompatible avec les standards internationaux de liberté d'expression.

**Catégorie**
 Réaction internationale

Fin 2023

Extension des poursuites

■ Constat

Plus de vingt procédures documentées visant journalistes, activistes et opposants.

■ Tendance

Augmentation du recours aux poursuites liées aux publications numériques.

■ Catégorie

Évolution des violations

**Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)**

**Fin 2023**

Extension des poursuites

**Constat**

Plus de vingt procédures documentées visant journalistes, activistes et opposants.

**Tendance**

Augmentation du recours aux poursuites liées aux publications numériques.

**Catégorie**

Évolution des violations

Avril 2024

Arrestation de Mohamed Boughalleb

■ Événement

Placement en détention du journaliste Mohamed Boughalleb.

■ Réactions

Mobilisation du SNJT, de RSF et d'organisations internationales.

■ Catégorie

Journalistes visés

**Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)**

**Avril 2024**

Arrestation de Mohamed Boughalleb

**Événement**
Placement en détention du journaliste Mohamed Boughalleb.

**Réactions**
Mobilisation du SNJT, de RSF et d'organisations internationales.

**Catégorie**
 Journalistes visés

Mai 2024

Affaire Sonia Dahmani

■ Événement

Arrestation de l'avocate et chroniqueuse Sonia Dahmani.

■ Particularité

Interpellation au sein de la Maison de l'Avocat.

■ Catégorie

Liberté d'expression

**Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)**

**Mai 2024**

Affaire Sonia Dahmani

**Événement**
Arrestation de l'avocate et chroniqueuse Sonia Dahmani.

**Particularité**
Interpellation au sein de la Maison de l'Avocat.

**Catégorie**
 Liberté d'expression

Mai 2024

Condamnation de Mourad Zeghidi et Borhen Bsaïes

■ Décision

Peine d'un an de prison.

■ Motif

Diffusion présumée de fausses informations.

■ Catégorie

Journalistes condamnés



Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)



Mai 2024

Condamnation de Mourad Zeghidi et Borhen Bsaïes



Décision

Peine d'un an de prison.



Motif

Diffusion présumée de fausses informations.



Catégorie

Journalistes condamnés

2024

Hausse des poursuites contre les journalistes

■ Observation du SNJT

Multiplication des convocations, enquêtes et procédures judiciaires.

■ Catégorie

Monitoring SNJT



Mai 2025

Chute dans le Classement mondial de la liberté de la presse

■ RSF

La Tunisie recule au 129e rang mondial.

■ Analyse

Le Décret 54 figure parmi les facteurs majeurs identifiés.

■ Catégorie

Indicateur international



Décembre 2025

Appel du CPJ

■ Événement

Le Comité pour la Protection des Journalistes demande la libération des journalistes détenus.

■ Catégorie

Mobilisation internationale



Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)



Décembre 2025

Appel du CPJ



Événement

Le Comité pour la Protection des Journalistes demande la libération des journalistes détenus.



Catégorie

 Mobilisation internationale

Janvier 2026

Campagne nationale et internationale

■ Participants

SNJT

RSF

LTDH

Access Now

■ Objectif

Demander la révision ou l'abrogation du Décret 54.

■ Catégorie

Plaidoyer

**Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)**

**Janvier 2026**

Campagne nationale et internationale

**Participants**



**Objectif**

Demander la révision ou l'abrogation du Décret 54.

**Catégorie**

 Plaidoyer

Mars 2026

Confirmation de plusieurs condamnations

■ Constat

Des affaires ouvertes depuis 2022 aboutissent à des jugements définitifs.

■ Catégorie

Décisions judiciaires

**Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)**

**Mars 2026**

Confirmation de plusieurs condamnations

**Constat**
Des affaires ouvertes depuis 2022 aboutissent à des jugements définitifs.

**Catégorie**
 Décisions judiciaires

Juin 2026

Affaire Khaoula Boukrim

■ Événement

Condamnation à quatre ans de prison par contumace.

■ Impact

Nouvelle alerte sur la situation de la liberté de la presse.

■ Catégorie

Journalistes condamnés

**Décret-loi 54 : Quatre années de poursuites contre la liberté d'expression (2022-2026)**

**Juin 2026**

Affaire Khaoula Boukrim

**Événement**
Condamnation à quatre ans de prison par contumace.

**Impact**
Nouvelle alerte sur la situation de la liberté de la presse.

**Catégorie**
 Journalistes condamnés



Recap : Décret-loi 54 : quatre ans de poursuites et de restrictions de la liberté d'expression en Tunisie (2022-2026)

Évolution des poursuites liées au Décret 54

- 2022 : 0-5 affaires documentées
- 2023 : hausse significative
- 2024 : forte accélération
- 2025 : niveau record
- 2026 : poursuite de la tendance

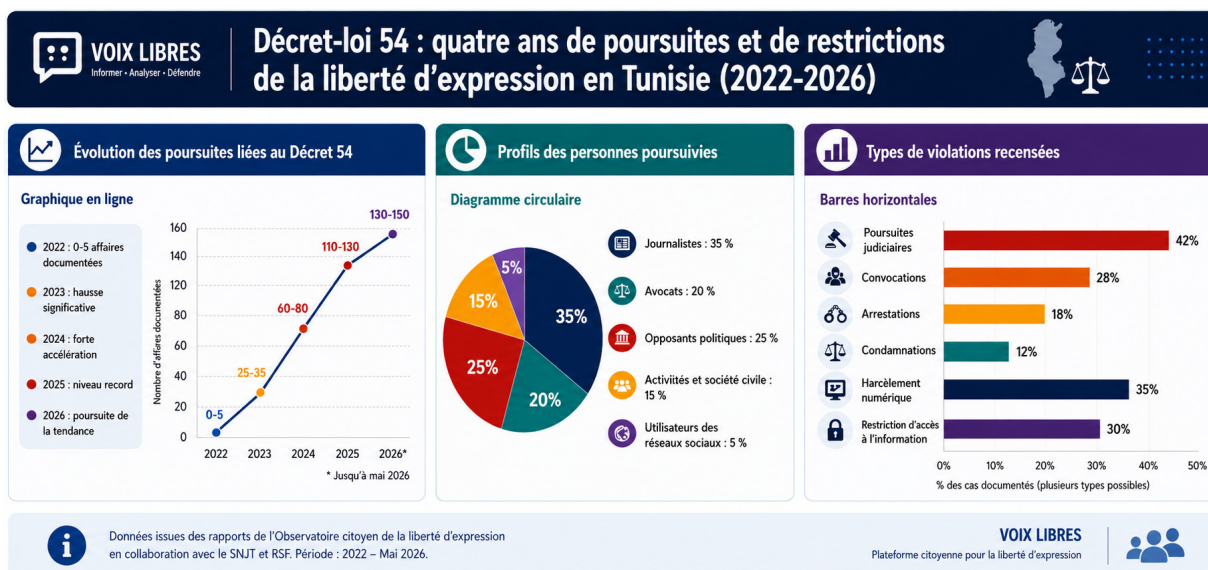
Profils des personnes poursuivies

- Journalistes : 35 %
- Avocats : 20 %
- Opposants politiques : 25 %
- Activistes et société civile : 15 %
- Utilisateurs des réseaux sociaux : 5 %

Types de violations recensées

- Poursuites judiciaires
- Convocations

- Arrestations
- Condamnations
- Harcèlement numérique
- Restriction d'accès à l'information



À propos de l'Observatoire

L'Observatoire Citoyen de la Liberté d'Expression est développé dans le cadre du projet « Voix Libres » avec l'appui de l'organisation Article 19 Middle East and North Africa. Il vise à renforcer la participation citoyenne dans la documentation des atteintes à la liberté d'expression et à améliorer l'accessibilité des données relatives aux libertés publiques en Tunisie.

Les signalements peuvent être transmis via la plateforme sécurisée de l'Observatoire ou lors des activités régionales organisées dans le cadre du projet.